



Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal

SAMEDI 21 MARS 2026 à 10h00

AVIS D'AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

ONIMUS Roland, PILOT Jean-Marc, LUTHRINGER Martine, REMY Pierre, DABRY Anne, GODINAT Daniel, CENDROWSKI Pierrette, LINDECKER Jean-Luc, CAMPELLO Hervé, DENIS Marguerite, CLADEN Eric, SALTZMANN Thierry, SCHIFF Michel, MANA Kamel, SCHOENECKER Christine, GERBER Nathalie, SMUTEK Charline, PRAT Gwendoline

Membre absent excusée :

TOUSSAINT Anne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Installation du conseil municipal

Le conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026 est installé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Mme Gwendoline PRAT est désignée, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

3. Election du Maire

M. Roland ONIMUS, ayant obtenu 18 voix, soit la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire de la commune de Bantzenheim.

4. Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à cinq le nombre de postes d'adjoints au Maire.

5. Election des Adjoints au Maire

La liste présentée par M. le Maire ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée élue et installée dans ses fonctions.

6. Lecture de la charte de l' élu local

Le conseil municipal constate que le Maire a bien procédé à la lecture de la Charte de l' élu local et qu'un exemplaire a été remis à chacun des conseillers municipaux.

7. Délégation du conseil municipal au maire

Après délibération, le conseil municipal, par 17 voix « pour » et une abstention (Roland ONIMUS) :

- approuve les délégations accordées au Maire ;
- autorise le Maire à prendre toutes dispositions et signer tout arrêté, acte, convention, contrat et document de toute nature relatif à ces questions.

8. Délégation de fonctions du maire aux adjoints

Jean-Marc PILOT

1er adjoint

En charge de : Travaux – Scolaire

Martine LUTHRINGER

2ème adjointe

En charge de : Sécurité - Séniors - Transition énergétique - Jumelage

Pierre REMY

3ème adjoint

En charge de : Finances - Economie - Urbanisme

Anne DABRY

4ème adjointe

En charge de : Associations - Animation - Culture

Daniel GODINAT

5ème adjoint

En charge de : Information - Communication

9. Délégation de fonctions du maire à un conseiller délégué (article L2122-18 du CGCT)

Eric CLADEN

Conseiller délégué

En charge de : Conseil Municipal des enfants

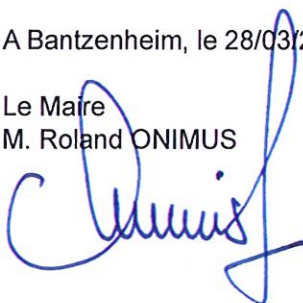
10. Fixation des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et du conseiller délégué

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant des indemnités tel que :
 - Pour le Maire : 55,32 % à l'indice brut 1027 de la fonction publique
 - Pour les adjoints : 21,13 % à l'indice brut 1027 de la fonction publique
 - Pour le conseiller délégué : 1 % à l'indice brut 1027 de la fonction publique
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Bantzenheim, le 28/03/2026

Le Maire
M. Roland ONIMUS



La secrétaire
Mme Gwendoline PRAT

